



Assemblée générale

Distr. générale
27 août 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 116 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Locaux à usage de bureaux au Palais Wilson

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On se rappellera qu'après avoir examiné les rapports du Secrétaire général (A/C.5/52/19 et Add.1 et Add.1/Corr.1) et le rapport que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a consacré à cette même question (A/52/7/Add.4), l'Assemblée générale, dans sa décision 52/465 du 25 mars 1998, a approuvé la proposition du Secrétaire général tendant à accepter l'offre des autorités suisses, qui avaient proposé de mettre les bureaux du Palais Wilson, à Genève, à la disposition de l'Organisation. Parallèlement, elle a décidé qu'une analyse coûts-avantages de l'utilisation des salles de conférence actuellement disponibles au Palais des Nations à Genève lui serait présentée à la prochaine reprise de sa cinquante-deuxième session.

Le présent rapport vise à fournir les informations et les éclaircissements demandés par l'Assemblée générale sur cette question.

* A/53/150.

1. Dans ses rapports sur les locaux à usage de bureaux au Palais Wilson, le Secrétaire général a indiqué qu'il était nécessaire de disposer de trois salles de conférence au Palais : la salle d'une capacité de 100 à 120 places qui existe déjà; une salle plus petite (pouvant accueillir 60 à 80 personnes) qui ne demande pas de travaux ni de transformations, mais qu'il faudrait équiper du mobilier et du matériel d'interprétation nécessaires; et une troisième salle de quelque 120 places dont l'aménagement a été envisagé et pour laquelle des travaux de transformation et de construction seraient à prévoir (ces travaux seraient financés par le Gouvernement suisse) (A/C.5/52/19, par. 7, et A/C.5/52/19/Add.1, par. 10 à 13).

2. Un certain nombre de questions ont été soulevées. On s'est notamment demandé si une troisième salle était réellement nécessaire et, parallèlement, quelles répercussions aurait le déplacement de plusieurs réunions du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le taux d'occupation des salles de conférence au Palais des Nations. Le présent rapport traite de ces deux questions.

Nécessité de disposer de trois salles de conférence au Palais Wilson

3. En fonction du calendrier des réunions pour 1997 et 1998 ainsi que du nombre (qui, à ce stade, ne peut qu'augmenter) et du type de réunions prévues pour 1999, le Secrétaire général a expliqué, aux paragraphes 11 à 13 de son rapport (A/C.5/52/19/Add.1), qu'il fallait les trois salles de conférence du Palais Wilson pour pouvoir accueillir toutes les réunions concernant les droits de l'homme (excepté celles de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, qui continueraient à se tenir au Palais des Nations).

4. Le programme annuel de réunions du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme comprend une majorité de réunions qui rassemblent un nombre moyen, voire un petit nombre, de participants et qui nécessitent parfois un appui fonctionnel et administratif intensif. On a prévu pour 1998 quelque 120 réunions de ce type, dont la durée varie de un ou deux jours à trois semaines : réunions d'organes créés en vertu d'instruments internationaux, groupes de travail à composition non limitée chargés d'établir des normes, réunions de conseils d'administration, de groupes de travail, de rapporteurs spéciaux, etc. Ces réunions devraient occuper les locaux du Palais Wilson à plein temps.

5. Si les réunions en question se tenaient au Palais Wilson, le personnel concerné pourrait y participer en fonction des besoins, sans trop empiéter sur le programme de travail ordinaire. En revanche, si elles devaient continuer à se tenir

au Palais des Nations, il en irait tout autrement : le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme serait pratiquement paralysé car le personnel passerait le plus clair de son temps au Palais des Nations, attendant d'être convoqué aux réunions, l'autre solution étant d'attendre que le personnel en question fasse la navette entre le Palais Wilson et le Palais des Nations. Organiser ces réunions ailleurs qu'au Palais Wilson serait donc peu rentable et reviendrait à gaspiller les ressources du Haut Commissariat. En outre, cela amoindrirait la qualité des services fournis aux États Membres puisque ces services seraient plus lents et moins productifs.

6. Pour les grandes réunions, plus formelles, qui se tiendraient au Palais des Nations, telles que les sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, ainsi que pour la série de réunions organisées parallèlement à ces sessions, un effectif restreint de fonctionnaires serait installé dans des bureaux temporaires au Palais des Nations pour la durée des sessions.

Répercussions sur le taux d'occupation des salles de conférence du Palais des Nations

7. Le nombre total de séances tenues au Palais des Nations, qui était de 5 828 en 1988 est passé à 6 831 en 1992 puis à 7 859 en 1997, ce qui représente une augmentation globale de quelque 35 % entre 1988 et 1997, soit une augmentation de 225 séances par an (une séance correspond à une unité de 3 heures). De 1992 à 1997, l'augmentation a été de 15 %, soit de 200 séances par an.

8. Si l'on considère les 19 salles du Palais des Nations ayant la dimension voulue pour accueillir les réunions relatives aux droits de l'homme qui sont appelées à se tenir au Palais Wilson, les chiffres dont on dispose sont les suivants : 4 857 séances ont eu lieu dans ces salles en 1997, contre 4 137 en 1992, ce qui représente une augmentation de 17 %, soit quelque 150 séances en moyenne par an. Les projections pour 1998 indiquent que le nombre de séances continuera à progresser au même rythme que durant les cinq années précédentes. Si cette tendance se maintient, on estime que d'ici quatre ans, il faudra assurer le service d'environ 750 séances supplémentaires à l'Office des Nations Unies à Genève, dans des salles de même dimension que celles actuellement utilisées pour les réunions relatives aux droits de l'homme, à l'exception de celles de la Commission et de la Sous-Commission. On pourrait toutefois faire face à ces besoins supplémentaires en libérant les salles utilisées par les organes des droits de l'homme si, comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 12 de son rapport

(A/C.5/52/19/Add.1), le Palais Wilson accueillait chaque année 680 séances correspondant aux réunions de ces organes.

9. En outre, les demandes de salles de conférence au Palais des Nations sont plus fréquentes au milieu de l'année (de mai à août) et, à l'heure actuelle, on ne dispose pas de capacité excédentaire pour satisfaire toutes ces demandes. Ainsi, la tenue des réunions du Haut Commissariat au Palais Wilson permettrait non seulement de libérer des salles de conférence en prévision de l'augmentation du nombre global de séances évoquée plus haut, mais aussi d'examiner, en disposant d'une plus grande marge de manoeuvre, les demandes de salles permettant d'organiser durant la période de pointe des réunions qu'il fallait jusqu'ici tout simplement reporter. En prenant comme base le calendrier de ces réunions en 1998, on estime qu'il serait possible d'accueillir quelque 135 séances durant la période de pointe.

10. Le fait de pouvoir ainsi tenir des réunions supplémentaires dans les locaux libérés par les organes des droits de l'homme est appréciable, car un certain nombre des demandes qui, jusqu'à présent, devaient être rejetées concernait des réunions qui se suivaient ou étaient prolongées, ce qui obligeait les experts, les délégués ou les fonctionnaires en provenance d'autres lieux d'affectation à quitter Genève pour y revenir plus tard, lorsque des salles étaient disponibles, d'où des frais de déplacement supplémentaires.

Conclusion

11. Cela étant, et du fait que les deux salles de conférence existant au Palais Wilson ne nécessiteraient pas de travaux de construction, l'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre note de l'intention du Secrétaire général d'achever la construction de la troisième salle de conférence au Palais Wilson en utilisant la contribution proposée par le Gouvernement suisse.
